

**IMPORTANT : Une carte Accès Lachine valide est obligatoire pour s'inscrire**

ENFANT	
Nom	Prénom
Adresse	
Code postal	
Téléphone	
Sexe	Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>
Date de naissance	/ /
	Année Mois Jour
Langue parlée	Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/>
N° Carte Accès Lachine	Exp.
N° assurance-maladie	Exp.
Problèmes de santé, allergies (si oui, spécifiez) :	

**Note : Si votre enfant prend des médicaments, veuillez en aviser le chef de parc et remplir la fiche médicale.**

Je certifie avoir pris connaissance des modalités de la feuille des règlements ci-jointe, en avoir fait part à mon enfant, et je m'engage à me conformer aux conditions mentionnées. Je reconnais qu'un manquement aux conditions et aux règlements du camp de jour, de ma part ou de celle de mon enfant, pourrait entraîner des conséquences telles que la suspension ou le renvoi et ce, sans remboursement.

Signature : \_\_\_\_\_

J'autorise le personnel du camp à prendre mon enfant en photo pour la promotion des camps de jour ou de l'Arrondissement.

Oui  Non  INITIALES : \_\_\_\_\_

J'autorise le personnel du camp à agir en mon nom en cas d'urgence. Le coût du transport en ambulance est aux frais des parents.

Signature \_\_\_\_\_ 2011/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
Année Mois Jour

### À COMPLÉTER POUR RECEVOIR UN REÇU D'IMPÔT

Le reçu d'impôt est émis au nom de la personne qui a payé les frais d'inscription et qui est le soutien de l'enfant.

Nom :	Prénom :
N° d'assurance sociale (obligatoire pour obtenir un reçu d'impôt) :	
Adresse :	App. :
Code postal :	

CHOIX DE SERVICES					
CAMP DE JOUR (lundi au jeudi, 9 h à 16 h – vendredi, 9 h à 15 h)					
CARIGNAN <input type="checkbox"/>	DIXIE <input type="checkbox"/>	DUFFCOURT <input type="checkbox"/>	KIRKLAND <input type="checkbox"/>	LASALLE <input type="checkbox"/>	BASEBALL** <input type="checkbox"/>
** 6 à 8 ans (15 places) et 9 à 12 ans (15 places) au parc LaSalle seulement					
27 juin <input type="checkbox"/>	4 juillet <input type="checkbox"/>	11 juillet <input type="checkbox"/>	18 juillet <input type="checkbox"/>		
25 juillet <input type="checkbox"/>	1 août <input type="checkbox"/>	8 août <input type="checkbox"/>	15 août <input type="checkbox"/>		
COÛT					
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant		
1 semaine	30 \$ X	25 \$ X	20 \$ X		
8 semaines (tout l'été)	240 \$ X	200 \$ X	160 \$ X		
Montant total :					

### MINICAMP (3 à 5 ans - Parc Kirkland seulement)

9 h à 12 h <input type="checkbox"/>	ou 13 h à 16 h <input type="checkbox"/>	Demi-journée seulement			
27 juin <input type="checkbox"/>	4 juillet <input type="checkbox"/>	11 juillet <input type="checkbox"/>	18 juillet <input type="checkbox"/>		
25 juillet <input type="checkbox"/>	1 août <input type="checkbox"/>	8 août <input type="checkbox"/>	15 août <input type="checkbox"/>		
COÛT : 20 \$ / semaine					
Montant total :					

### CAMP DE JOUR AVEC SERVICE DE GARDE (7 h 30 à 17 h 30)

CARIGNAN <input type="checkbox"/>	DIXIE <input type="checkbox"/>	KIRKLAND <input type="checkbox"/>	LASALLE <input type="checkbox"/>	BASEBALL <input type="checkbox"/>
27 juin <input type="checkbox"/>	4 juillet <input type="checkbox"/>	11 juillet <input type="checkbox"/>	18 juillet <input type="checkbox"/>	
25 juillet <input type="checkbox"/>	1 août <input type="checkbox"/>	8 août <input type="checkbox"/>	15 août <input type="checkbox"/>	
COÛT				
80 \$ par semaine (Le chèque doit toujours être daté du lundi, 2 semaines à l'avance, et inclus avec la fiche d'inscription)				
Semaine du :	Chèque daté du :	Montant		
27 juin	13 juin			
4 juillet	20 juin			
11 juillet	27 juin			
18 juillet	4 juillet			
25 juillet	11 juillet			
1 <sup>er</sup> août	18 juillet			
8 août	25 juillet			
15 août	1 <sup>er</sup> août			
Montant total :				

MODE DE PAIEMENT	Chèque <input type="checkbox"/>	Visa <input type="checkbox"/>
	MasterCard <input type="checkbox"/>	American Express <input type="checkbox"/>
N° de carte :	Expiration : _____	
	A/ M/	
Signature du titulaire :		

### PERSONNES RESPONSABLES À AVISER EN CAS D'URGENCE

En fin de journée, l'enfant retournera à la maison :  seul  mère  père  autre (nom complet) : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de la mère	Téléphone (Résidence)	Téléphone (Bureau)	Poste	Cellulaire/Téléavertisseur
Nom et prénom du père	Téléphone (Résidence)	Téléphone (Bureau)	Poste	Cellulaire/Téléavertisseur
Autre personne à rejoindre en cas d'urgence	Téléphone (Résidence)	Téléphone (Bureau)	Poste	Cellulaire/Téléavertisseur

# INSCRIPTION – CAMP DE JOUR

## Marche à suivre

Information : 

L'inscription postale est une façon simple et efficace de s'inscrire aux **camps de jour**, aux **camps de jour avec service de garde** et aux **minicamps de jour** de l'arrondissement de Lachine. Suivez les 4 étapes énumérées ci-dessous et le tour est joué!

Veillez noter que les places sont illimitées pour les citoyens de Lachine durant la période d'inscription du 2 au 4 mai et que les résidents de l'arrondissement de Lachine seront traités en priorité (à noter que les groupes du camp spécialisé baseball ont des places limitées, premier arrivé, premier inscrit). Les détenteurs d'une carte Accès Lachine qui habitent dans un autre arrondissement de la Ville de Montréal pourront s'inscrire après la période d'inscription et ce, au même tarif qu'un résident de l'arrondissement de Lachine. S'il reste des places, les non-résidents de la Ville de Montréal pourront s'inscrire, en personne au Bureau du citoyen, du 13 au 16 juin.

### **L'inscription postale, en 4 étapes :**

1. Posséder une carte Accès Lachine valide pour chaque enfant à inscrire.
2. Remplir le formulaire d'inscription.
3. Insérer votre formulaire d'inscription dans une enveloppe et y joindre votre paiement. Les modes de paiement acceptés sont les chèques (payable à l'ordre de : Ville de Montréal) ou les cartes de crédit Visa, MasterCard ou American Express.  
Camp de jour et mini camp de jour : le paiement total en date de la journée d'inscription doit être inclus avec la fiche d'inscription.  
Service de garde : Référez-vous à la grille sur le formulaire d'inscription.

4. Faites nous parvenir le tout soit :

#### **Par la poste :**

Bureau du citoyen – 1800 boul. Saint-Joseph, Lachine (Québec) H8S 2N4

#### **En personne, durant les heures régulières d'ouverture :**

Bureau du citoyen – 1800, boul. Saint-Joseph

Bibliothèque Saul-Bellow – 3100, rue Saint-Antoine

Bibliothèque Saint-Pierre – 183, rue des Érables

Maison du Brasseur – 2901, boul. Saint-Joseph

### **IMPORTANT**

**Pour toute inscription après le 4 mai**, un montant supplémentaire sera exigé, soit 5 \$\* pour les inscriptions de moins de 30 \$\* et 10 \$\* pour les inscriptions de 30 \$\* et plus.

**Pour tout désistement avant le 17 juin, 13 h**, des frais d'administration seront retenus à raison de 5 \$\* pour les inscriptions de moins de 30 \$\* et 10 \$\* pour les inscriptions de 30 \$\* et plus.

**À compter du 17 juin 2010, 13 h, aucun remboursement ne sera effectué.**

**Aucune modification d'inscription ne sera acceptée après le 10 juin 2011, 13 h.**

*\*Toutes taxes incluses*



DIRECTION - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2011

## DIRECTIVES DU CAMP DE JOUR

### 1. Horaire et service de garde

#### 1.1 L'horaire est le suivant :

- Le camp de jour est offert du 27 juin au 19 août 2011
- Camp de jour régulier : du lundi au jeudi, de 9 h à 16 h et le vendredi, de 9 h à 15 h
- Avec service de garde : du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 17 h 30 (collation comprise)
- Mini-camp (3 à 5 ans) : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h ou de 13 h à 16 h (demi-journée uniquement)

#### 1.2 Absences

Si vous prévoyez que votre enfant devra s'absenter pour une ou plusieurs journées ou s'il doit quitter plus tôt, veuillez en informer par écrit le chef animateur du parc. Vous pouvez également laisser un message sur la boîte vocale du parc. Assurez-vous de mentionner le nom complet de votre enfant ainsi que son âge dans le message. Les numéros de téléphone des parcs se trouvent à la fin de ce document. Si l'enfant ne se présente pas au camp de jour sans avis préalable, vous recevrez un appel à la maison. Si nous n'obtenons pas de réponse après 2 jours consécutifs, nous ne téléphonerons pas les prochaines fois où l'enfant sera absent.

#### 1.3 Retards

Les parents qui arriveront en retard à la fin du camp de jour (après 16 h ou après 15 h le vendredi) ou du service de garde (après 17 h 30) devront payer une amende de 3 \$, par enfant, par tranche de 15 minutes débutant chaque quart d'heure. Par exemple, si vous arrivez à 17 h 35, vous devrez payer 3 \$. Un reçu sera remis lors du paiement des frais. Si vous prévoyez être en retard, vous pouvez téléphoner au parc pour aviser l'animateur ou pour l'informer qu'une autre personne ira chercher votre enfant. **Cette personne devra présenter une pièce d'identité avec photo.**

#### 1.4 Départ de l'enfant et participation aux activités

L'enfant doit demeurer au parc jusqu'à la fin du camp de jour, à moins d'avoir une autorisation écrite d'un parent. Les enfants qui se présentent au camp de jour doivent en tout temps participer aux activités prévues au parc.

#### 1.5 Personnes autorisées à venir chercher votre enfant

S'il y a des restrictions en ce qui concerne les personnes autorisées à venir chercher votre enfant, veuillez en aviser par écrit le chef animateur du parc dès le début du camp.

#### 1.6 Service de garde

Afin d'assurer la sécurité des enfants, nous demandons aux parents d'avertir les animateurs responsables du service de garde et de signer la liste des présences avant de quitter avec l'enfant à l'heure du départ. **Une pièce d'identité avec photo** sera exigée du parent lorsqu'il viendra chercher l'enfant.

### 2. Matériel

#### 2.1 Dîner

L'enfant doit apporter un **lunch froid** avec un bloc ou sachet réfrigérant (*ice pack*) pour manger sur place. Durant le dîner, les animateurs seront présents pour assurer la surveillance.

#### 2.2 Matériel

Il est important que l'enfant ait tous les jours en sa possession son costume de bain, sa serviette de bain et de la crème solaire. Il est également fortement conseillé de lui fournir un chapeau ou une casquette et une bouteille d'eau.

#### 2.3 Objets perdus

Chaque année, nous déplorons un trop grand nombre d'objets oubliés, perdus ou volés dans les parcs. C'est pourquoi nous vous suggérons fortement d'identifier les vêtements et la serviette de bain de votre enfant. Bien que nous déployions de grands efforts pour éviter les pertes ou les vols, **nous ne sommes responsables en aucun cas des objets perdus ou volés** durant les heures du camp de jour, tant sur le site du camp de jour que sur les sites de sortie. Pour la même raison, nous recommandons que votre enfant évite d'apporter des objets de valeur au camp.

### 3. Sorties

#### 3.1 Port du chandail de camp de jour

Lors des sorties, le port du chandail du camp de jour est **obligatoire**. Vous devez vous le procurer durant la première journée du camp de jour. Vous recevrez tous les détails avec votre reçu d'inscription par la poste. La grandeur du chandail remis à l'inscription n'est pas échangeable.

*Suite au verso...*

### 3.2 Participation aux sorties

Les parcs restent ouverts pour les enfants qui ne peuvent pas participer aux sorties organisées. Cependant, si tous les groupes d'âge partent en sortie la même journée, il n'y aura pas de camp de jour au parc. Veuillez avertir le chef animateur avant la journée de la sortie si votre enfant ne peut pas y participer. Il pourra ainsi vous informer s'il est possible pour votre enfant de rester avec un autre groupe durant la journée. Veuillez noter qu'un enfant présentant un comportement dangereux pour lui-même ou pour les autres, ou un enfant qui ne respecte pas les règlements du camp de jour pourrait se voir interdire la participation à une sortie comme conséquence. Si tous les groupes sont en sortie, l'enfant sera sous la responsabilité de ses parents durant cette journée.

### 3.3 Absence lors d'une sortie

Le départ pour les sorties se fait à 8 h 30 ou à 9 h, selon le lieu de la sortie. Consultez la liste des sorties et le Journal de la semaine remis au début de chaque semaine pour avoir l'horaire exact. Nous demandons à votre enfant de se présenter **15 minutes** avant l'heure de départ. Les animateurs n'attendront pas les enfants qui se présenteront après l'heure de départ. Si votre enfant ne participe pas à une sortie, nous vous prions de nous aviser par écrit ou en laissant un message sur la boîte vocale du parc.

### 3.4 Argent

Afin d'éviter les vols, il est interdit pour un enfant d'avoir en sa possession de l'argent lorsqu'il est au camp de jour ou en sortie. Il est également interdit, en sortie, d'acheter de la nourriture ou des souvenirs.

## 4. Règlements

### 4.1 Il est strictement défendu pour un enfant :

- de se tirailler ou de se bagarrer;
- de crier à tue-tête;
- de fouiller dans les armoires de matériel;
- de s'amuser dans les salles de toilette;
- d'utiliser un langage vulgaire ou irrespectueux;
- de vandaliser les lieux ou le matériel;
- d'avoir en sa possession des objets tels que : canif, briquet, allumettes, lecteur MP3 (*iPod*), jeux vidéo, cartes de jeu, etc.

### 4.2 Autres règlements

Certains règlements spécifiques à chaque parc peuvent être ajoutés. L'enfant sera informé de ces règles dès sa première journée au camp de jour.

### 4.3 Règlements en vigueur sur les sites visités

L'enfant doit également se conformer aux règles en vigueur sur les autres sites visités lorsqu'il est sous la responsabilité du camp de jour (piscine, sites municipaux, sites de sorties).

## 5. Mesures disciplinaires, suspension et expulsion

### 5.1 Feuille de comportement

L'enfant qui ne se conforme pas à ces règlements recevra une feuille de comportement accompagnée d'une conséquence telle qu'une rencontre avec le chef animateur, la convocation des parents, la privation d'une sortie ou **la suspension du camp de jour**. Si votre enfant reçoit une feuille de comportement, vous devrez la signer et la retourner à l'animateur.

### 5.2 Renvoi à la maison

Veuillez noter, qu'en tout temps, lorsque votre enfant commet un grave manquement aux règlements ou présente un comportement dangereux pour lui-même ou pour les autres, vous pouvez être appelés à venir le chercher, et ce, même sur les lieux de sorties. Si vous ne pouvez pas vous présenter, vous devrez envoyer un adulte à votre place en mentionnant le nom complet de cette personne.

Après avoir pris connaissance de ces règlements, veuillez signer la partie du formulaire d'inscription à cet effet. Veuillez également informer votre enfant de ces règlements avant le début de son séjour.

---

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez rejoindre la coordonnatrice en pré-saison et le chef de votre parc à partir du 27 juin.

En espérant que vous et votre enfant passiez un excellent été!

Ariane Lefebvre  
Coordonnatrice du camp de jour  
514 634-3471, poste 821

**Numéros de téléphone des parcs :**  
Parc Duff Court : 514 290-9031  
**Pour les autres parcs :**  
**514 634-3471**  
Carignan : poste 321  
Dixie : poste 322  
Kirkland : poste 839  
LaSalle : poste 320